



REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



**PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES AU
BURUNDI (2019-2029)**



Septembre, 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	5
0. INTRODUCTION	6
0.1. Contexte	6
0.2. Objectifs	7
0.3. Résultat attendu.....	7
0.4. Méthodologie	7
CHAPITRE I: DESCRIPTION DE LA ZONE D’ACTION	8
I.1. Le Parc National de la Kibira	8
I.2. Réserve Naturelle Forestière de Bururi	9
I.3. Réserve Naturelle Forestière de Vyanda	10
I.4. Paysages Protégés de Makamba	10
CHAPITRE II: ETUDE DE CAS POUR LES SITES DE CONSERVATION DES CHIMPANZES AU BURUNDI	11
CHAPITRE III : PROBLEMATIQUE DE LA CONSERVATION DES CHIMPANZES AU BURUNDI	13
III.1. Sur le plan institutionnel	13
III.1. Sur le plan réglementaire	13
III.1. Les principales menaces des Chimpanzés au Burundi	14
CHAPITRE IV: PLAN D’ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES	17
IV.1.Objectif global	17
IV.2.Objectifs spécifiques	17
IV.3. Plan d’actions	18
IV.4. Mécanisme de mise en œuvre.....	32
IV.5. Mécanisme de financement.....	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
AP	: Aire Protégée
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNK	: Parc National de la Kibira
RNFB	: Réserve Naturelle Forestière de Bururi
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
CITES	: Convention of International of Endangered Species
N/A	: Non applicable
O S	: Objectif spécifique
SMART	: Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporairement défini.
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
MoU	: Memorandum of Understanding
PTF	: Partenariat Technique et Financier
JGI	: Jane Goodall Institute
UICN	: Union Internationale pour Conservation de la Nature
FEM	: Fond pour l'Environnement Mondial
BM	: Banque Mondiale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Résultats de l'analyse des principales menaces

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte du Parc National de la Kibira

Figure 2: Carte de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi

Figure 3: Carte de la Réserve Naturelle Forestière de Vyanda

Figure 4: Fréquence d'observations des Chimpanzés

Figure 5: Type de nourriture et fréquence de consommation

Figure 6: Diagramme des menaces directes et les facteurs biophysiques qui affectent les cibles

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte

Les chimpanzés (*Pan troglodytes schweinfurthii*) vivent à faible densité, avec moins d'un individu au km² dans la majeure partie de leur aire de répartition en Afrique de l'Est (Plumptre et al. 2010). Au Burundi, les chimpanzés sont en danger (Plumptre et al. 2016) et à présent confinés dans les zones protégées (Hakizimana & Huynen 2013). Ils sont actuellement en nombre réduit et ne sont observés qu'au Parc National de la Kibira au Nord. Un nombre d'environ 204 chimpanzés sevrés (95% CL: 122-339) serait estimé dans le Parc National de la Kibira lors d'une enquête menée entre 2011 et 2013 (Hakizimana & Huynen 2013), un résultat nettement inférieur à celui de 390 chimpanzés précédemment rapporté par Barakabuye et al. (2007). La conservation de cette population de chimpanzés au Parc National de la Kibira est très importante pour le pays si on veut éviter une extinction de cette espèce au niveau national.

Au Sud, une petite population de chimpanzés vit dans les Réserves Naturelles Forestières de Bururi (50 individus) et de Vyanda (30 individus) ainsi que dans un réseau de petites sites épars et fragmentés des paysages protégés de Makamba dont Mukungu-Rukambasi. L'importance de cette population ne peut pas être négligée dans le sens qu'elle est liée aux chimpanzés du Parc National de Gombe en République Unie de Tanzanie. Leur faible taux de reproduction (Caldecott & Miles, 2009) associée à la petite taille de groupes, la fragmentation et la dégradation de leur habitat par les pressions humaines pour la satisfaction des besoins divers rendent l'avenir des chimpanzés au Burundi très incertain.

C'est ainsi que, conscient du statut de l'espèce de chimpanzés, des menaces qu'elle encourent et l'importance que représente sa préservation dans le monde en général et au Burundi en particulier et compte tenu de l'urgence que la conservation des chimpanzés au Burundi représente, l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) a sollicité l'Institut Jane Goodall (JGI) à faciliter en 2018 un processus de planification stratégique basé sur les résultats, qui permettra d'améliorer les conditions actuelles liées à la conservation des chimpanzés dans le pays.

L'Institut Jane Goodall a répondu favorablement par son implication dans le processus en appuyant l'OBPE à développer des actions pour une planification de la conservation efficace des chimpanzés et de leurs habitats. Les facteurs à l'origine des causes profondes (menaces indirectes) et des causes directes qui pèsent sur la survie des chimpanzés pour leur préservation durable au Burundi et qui contribuent à la dégradation de leurs habitats ont été identifiées. De même, les capacités des communautés riveraines à renforcer pour améliorer leurs moyens de subsistance ont été élucidées.

C'est sur base de l'exploitation des renseignements collectés au cours de ce processus que le présent « Plan d'Actions pour la conservation des Chimpanzés au Burundi » vise à promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les chimpanzés et l'être humain grâce à l'implication des communautés riveraines et d'autres parties prenantes.

0.2. Objectifs

L'objectif global de ce plan d'actions est de promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les chimpanzés et l'être humain grâce à l'implication des communautés riveraines et d'autres parties prenantes.

Pour atteindre cet objectif, il a été défini six (6) objectifs spécifiques ci-dessous:

1. l'intégrité physique des Chimpanzés et de leurs habitats est sauvegardée;
2. les communautés riveraines et les autres parties prenantes sont impliquées dans la conservation des Chimpanzés et de leurs habitats;
3. le bien-être des communautés riveraines des aires de répartition des Chimpanzés est amélioré;
4. le bio-monitoring des Chimpanzés et de leurs habitats est réalisé;
5. la filière éco touristique pour et par les communautés riveraines est développée;
6. un mécanisme de coordination efficace pour la conservation des chimpanzés et leurs habitats est établi.

0.3. Résultat attendu

Au moins 60% des communautés riveraines et d'autres parties prenantes adoptent un comportement qui favorise la coexistence harmonieuse avec les chimpanzés par un engagement accru pour participer à leur conservation.

0.4. Méthodologie

La méthodologie d'élaboration de ce plan d'actions a consisté en plusieurs étapes à savoir : la phase de préparation, l'organisation d'un atelier national, l'organisation des réunions de consultation communautaires, l'analyse et le traitement des données et la rédaction proprement dite du rapport.

Pendant la phase de préparation, les autorités de l'OBPE ont donné les lignes directrices qui ont permis de définir la démarche méthodologique et organisationnelle du travail. Cet exercice a commencé par la mise en place d'une équipe restreinte d'organisation de l'atelier de définition des stratégies et des consultations communautaires pour compléter les informations collectées lors de l'atelier.

L'atelier national a eu lieu à Bujumbura à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika, du 18 au 20 Septembre 2018 et a vu la participation de plus de 35 participants nationaux de différents secteurs (publics, privés et les médias) impliqués dans la conservation des chimpanzés et de leurs habitats. En plus des participants nationaux, l'atelier a connu également la participation de sept (7) Experts internationaux dont le Facilitateur. Cet atelier a défini les priorités nationales après les échanges sur les défis à la conservation des chimpanzés.

L'atelier national été suivi de l'organisation de cinq réunions de consultation communautaires qui ont enrichi les résultats obtenus à Bujumbura. Ces réunions se sont déroulées autour des Aires Protégées abritant les chimpanzés et ont concerné l'administration locale, les gestionnaires de ces sites, les représentants des groupements d'appuis à la conservation, la société civile, les ONGs et les associations locales œuvrant en matière de la protection de l'environnement.

Ces réunions ont été tenues respectivement le 22 Septembre dans les secteurs de Teza et Rwegura du Parc national de la Kibira, le 24 septembre dans la Réserve Naturelle Forestière de Bururi et le 25 septembre dans la Réserve Naturelle de Vyanda et dans le Paysage Protégé de Nyanza-Lac. Ces réunions de consultation communautaire ont connu plus de 150 participants.

Sur base des résultats de l'atelier et des consultations, nous avons analysé et traité les informations collectées. L'analyse a fait ressortir les menaces et défis qui font obstacle à la conservation des chimpanzés au Burundi. Eu égard aux menaces et défis identifiés, nous avons défini et validé les objectifs nationaux pour faire face à ces obstacles de conservation des chimpanzés.

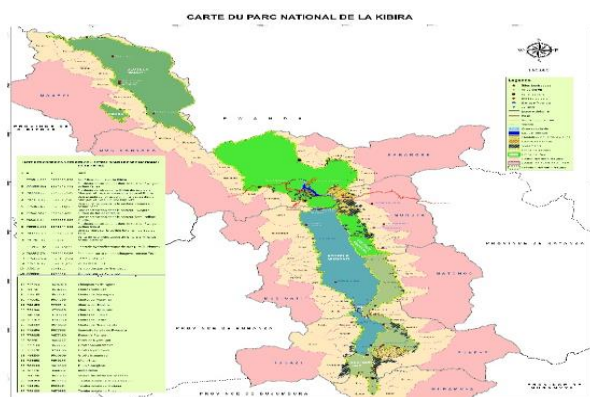
Enfin, la dernière étape a consisté à rassembler et organiser les informations collectées lors l'atelier technique et les consultations communautaires qui ont été traitées et compilées dans le présent plan d'actions.

CHAPITRE I: DESCRIPTION DE LA ZONE D'ACTION

I.1. Le Parc National de la Kibira

Le Parc National de la Kibira (PNK) est situé au Nord-Ouest du Burundi (Fig. 1). Il occupe la partie septentrionale de la crête Congo-Nil, qui se prolonge au Rwanda jusqu'au lac Kivu comme bordure orientale du Rift Albertin et qui, constituant ainsi la ligne de partage des eaux entre les bassins hydrologiques du fleuve Congo à l'Ouest et du fleuve Nil à l'Est. Il couvre actuellement une superficie de 40 000 ha, soit 1,6% de la superficie du pays. Le PNK s'étend sur 4 provinces qui sont du Sud au Nord: Muramvya, Bubanza, Kayanza et Cibitoke. Selon une orientation NNO-SSE, sa longueur est d'environ 80 km entre Bugarama et la frontière rwandaise où il se prolonge dans la forêt de Nyungwe, au Rwanda. Il s'étend entre 2°36' et 3°17' latitude Sud et les méridiens 29°12' et 29°35' longitude Est. Sa largeur peut atteindre 9 km, mais elle augmente normalement de 1 à 6 km en même temps que celle de la crête du Sud au Nord (Arbonnier, 1996). Le PNK qui s'étend entre 1600 et environ 2800 m d'altitude est subdivisé en 4 secteurs qui sont:

- ☐ Secteur Teza avec 5794 ha, localisé à l'extrême Sud, en province de Muramvya ;
- ☐ Secteur Musigati avec 15424 ha, situé entre le piedmont Nord du Mont Teza et le col de la Gitenge en Province de Bubanza;
- ☐ Secteur Rwegura avec 12423 ha, situé entre le col de la Gitenge et la frontière Rwandaise en province de Kayanza;
- ☐ Secteur Mabayi avec 6359 ha, localisé à l'extrême Nord - Ouest en Province de Cibitoke.



Le PNK constitue un des écosystèmes naturels les plus importants du Burundi, car il cumule une série de caractéristiques qui le rendent exceptionnel à plus d'un titre. En effet, en plus de sa riche biodiversité tant faunistique que floristique, il représente un château d'eau pour les régions de l'Afrique Centrale et Orientale.

C'est une aire de captage d'eau pour les 2 bassins hydrologiques du fleuve Congo et du fleuve Nil. Il héberge encore de nombreuses espèces animales et végétales menacées de disparition du territoire national et/ou endémiques dans la sous-region, tel que le chimpanzé (*Pan troglodytes*), la fauvette de Graue (*Bradypterusgraueri*), *Entandrophragmaexcelsum*, etc.

Le PNK a en outre le potentiel d'attirer l'attention non seulement de la communauté scientifique, mais également du secteur touristique. Situé au centre du Rift Albertin, le PNK fait également partie d'un réseau transfrontalier d'aires protégées, qui s'étend sur les territoires du Burundi, du Rwanda, de la République Démocratique du Congo, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Le bloc forestier du massif de Nyungwe-Kibira forme un paysage naturel particulier qui constitue un cas intéressant de collaboration transfrontalière.

I.2. Réserve Naturelle Forestière de Bururi

La Réserve Naturelle Forestière de Bururi (RNFB) se situe sur l'une des montagnes du bassin versant du Lac Tanganyika entre deux rivières importantes (la Jiji au Nord et la Siguvyaye au Sud). Elle domine le centre urbain de Bururi dont elle constitue un important château d'eau qui alimente cette ville.

La réserve naturelle forestière de Bururi constitue la partie la plus méridionale du système de forêt de la crête Congo Nil. Comme la Kibira, c'est une forêt ombrophile de montagne avec ses 3300 ha. Elle s'étend sur une altitude variant entre 1600 et 2300 m. Sa végétation naturelle occupe environ 2000 ha, et plus de 250 espèces végétales ont été identifiées.

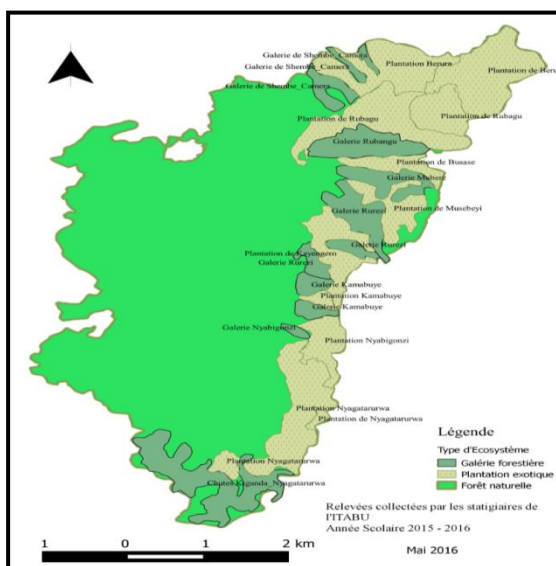
La forêt de Bururi est située sur le versant Ouest du Burundi et est principalement une forêt de montagne humide. Les espèces d'arbres dominantes sont *Entandrophragmaexcelsum*, *chrysophyllumgorungosanum*, *Strombosiascheffleriet Macaranga neomildbraediana*. La plupart des arbres sont entre 20 et 30 m haut, avec quelques arbres émergents jusqu'à 40 m. Quelques arbres sont à feuillage caduc et la croissance épiphytique est très réduite ou totalement absente dans la canopée.

La mi strate est dominée par *Myrianthusholstii*, *Schefflerasp.*, *Neoboutoniamacrocalyx* et *Dracaena afro-montana*. Cependant, il y a beaucoup de petits dégagements sur les inclinaisons plus escarpées et dans les vallées où la végétation herbacée est dense avec une couche épaisse de plantes grimpantes. Les épiphytes, principalement les lichens du genre *Usnea*, sont très abondants et la forêt a l'apparence d'une vraie forêt de brouillard. La forêt est très humide avec beaucoup de *BuchannaniNewtonia*, *Carapagrandiflora*, etc... dans

les parties basses de la vallée de la rivière Siguvyaye, au-dessous de 1800 m.

La faune mammalienne comprend environ 22 espèces dont 5 espèces de primates et les plus représentatives sont le chimpanzé commun « *Pan troglodytes schweinfurtti* » rencontrés aussi dans la Kibira, le singe gentil « *Cercopithecusmitis*, le singe ascagne « *Cercopithecusascanius* » et 6 espèces de carnivores. Cette forêt abrite beaucoup d'espèces d'amphibiens dont une espèce très rare, la petite grenouille au long doigt « *Cardioglossacyaneospila* ».

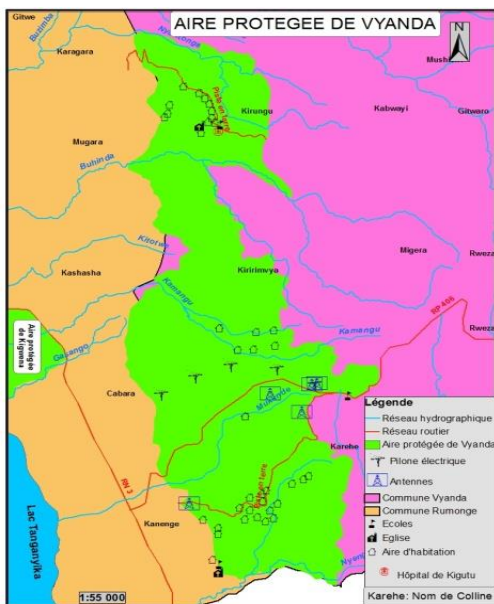
On y trouve également 205 espèces d'oiseaux forestiers semblables à celles rencontrées dans



la Kibira.

Les plus représentatives sont le touraco de ross (*Musophaga rossae*), le calao à joues grises (*Bycanistess cylindricus*) et beaucoup d'autres oiseaux de forêt. (PAG de la RNFB, 2017)

I.3. Réserve Naturelle Forestière de Vyanda



La réserve naturelle de Vyanda occupe une superficie d'environ 4670 ha et se situe sur des pentes escarpées. A partir de 800 m d'altitude, elle comprend une forêt claire semblable à celle de la réserve naturelle de Rumonge. A 1400 m, on rencontre des galeries forestières submontagnardes avec des essences comme *Pycnanthus angolensis*, *Albizia grandibracteata*, etc. Au-delà de cette altitude, la réserve comprend des espèces typiques de la forêt ombrophile de montagne. Dans l'ensemble, la végétation naturelle occupe environ 2500 ha contre 2000 ha propres aux plantations de Pinus. La faune y est peu étudiée mais celle observée rappelle celle de la réserve de Rumonge et le chimpanzé (*Pan troglodytes*) y est plus facilement visible.

I.4. Paysages Protégés de Makamba

Les Paysages Protégés de Makamba comprennent le Paysage Protégé de Mukungu-Rukambasi et le Paysage Protégé de Mabanda–Nyanza-Lac. A Nyanza-Lac et Mabanda, les forêts claires sont dominées par *Brachystegia microphylla*, *Brachystegia autilis*, *Brachystegia manga*, *Brachystegia wangermееana*, *Brachystegia bussei*, *Brachystegia spiciformis*, *Isoberlinia angolensis* et *Isoberlinia tomentosa*.

Les forêts claires gardent le même cortège floristique et un noyau d'espèces communes. Du point de vue physiognomique, la strate arborescente supérieure d'environ 20 m est constituée par la cime semi-jointive, étalée en parasol avec de grands arbres des genres *Brachystegia*, *Julbernardia* et *Isoberlinia*.

Une strate arborescente inférieure est constituée notamment par *Pericopsis angolensis*, *Parinaricuratellifolia*, *Anisophylleaboehmii*, *Uapacakirkiana*, *Uapacanitida*, *Uapacasansibarica*.

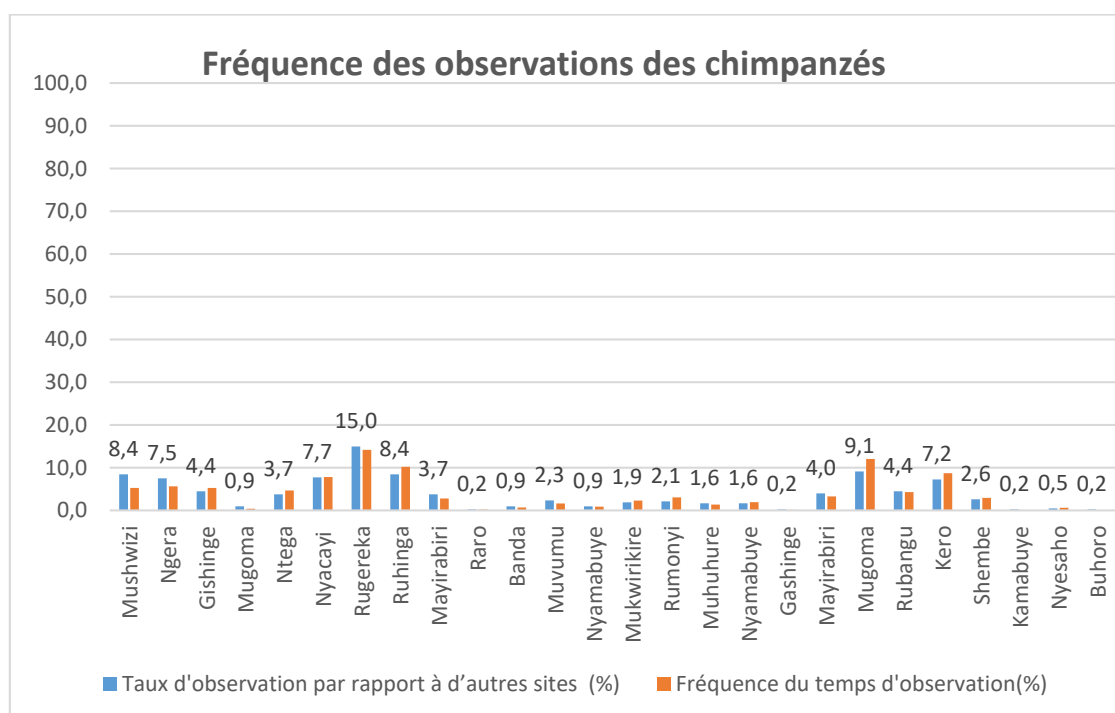
La strate arbustive, discontinue, est composée de petits arbustes comme *Annonasenegalensis*, *Combretumcollinum*, *Strychnos spinosa*, *Strychnos cocculoides*, *Ozoroareticulata*, *Vitex mombassae*, *Vitex madiensis* etc...La strate suffrutescente, souvent présente sur des termitières qui caractérisent les forêts claires, comprend fréquemment *Canthiumgueinzii* et *Margaritariadiscoidea*.La strate herbacée est très variable et son recouvrement est d'autant plus faible que la dégradation du sol est plus poussée. Les espèces les plus communes, sont *Loudetiaarundinacea*, *Microchloakunthii*, *Sporobolussanguineus*, *Nephrolepisundulata*, *Arthropterisorientalis*.

CHAPITRE II: ETUDE DE CAS POUR LES SITES DE CONSERVATION DES CHIMPANZES AU BURUNDI

❖ Habituation des chimpanzés de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi

Les activités de suivi et habituation des Chimpanzés ont débuté avec fin juillet 2015 dans la RNFB. Huit pisteurs suivent au quotidien ces primates dans l'objectif de leur habituer à la présence humaine. Pendant ces activités, différentes informations sur ces animaux sont collectées: sites de fréquentation, nombre d'observations par jour et par site, le temps que les pisteurs passent avec ces animaux, la nourriture consommée, etc.

La figure en-bas illustre les sites d'observations des Chimpanzés et les temps ainsi que leur taux.

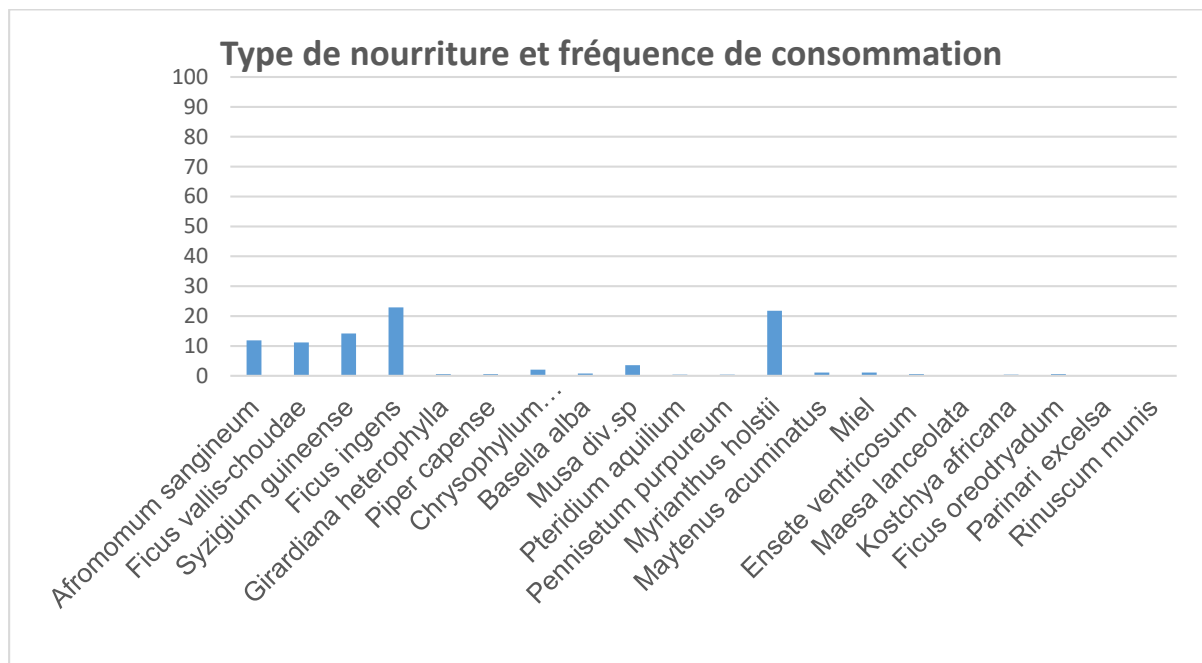


Il ressort de ce graphique que c'est le site de Rugereka où on observe souvent les chimpanzés suivi des sites de Mugoma, Mushwizi, Ruhinga, Nyacayi et Kero. Cette présence des chimpanzés dans ces sites est justifiée par la disponibilité de la nourriture.

Ce graphique montre que les chimpanzés passent beaucoup de temps dans les sites de Rugereka, Mugoma, Ruhinga et Kero.

Le tableau en bas illustre la nourriture consommée par les Chimpanzés et leur taux de consommation.

Type de nourriture et fréquence de consommation



De ce graphique, on constate que trois types de nourriture sont les plus consommées à savoir les fruits de *Myrianthus* et les ficus suivis des fruits de *Syzygium guineensis*.

CHAPITRE III: PROBLEMATIQUE DE LA CONSERVATION DES CHIMPANZES AU BURUNDI

Au Burundi, la biodiversité en général et plus particulièrement la population des chimpanzés connaît un déclin phénoménal qui interpelle tout en chacun d'apporter sa contribution pour renverser la tendance pour l'intérêt de l'humanité et des générations actuelles et futures. Parmi les facteurs à l'origine de la diminution et la dégradation de la biodiversité au Burundi figurent les problèmes d'ordre institutionnel, réglementaire et anthropique.

III.1. Sur le plan institutionnel

La conservation des Chimpanzés relève de la compétence de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE). Cependant, la protection de la biodiversité étant transversale, il existe d'autres intervenants nationaux et internationaux concernés directement ou indirectement par la question, à savoir:

- les ministères sectoriels en charge de l'intérieur, de la justice, des finances, du tourisme, etc);
- les ONGs nationales et internationales;
- les institutions bilatérales et multilatérales;
- l'administration locale et;
- les communautés locales.

Néanmoins, il manque encore un cadre de coordination des interventions et les actions relatives à la conservation de la biodiversité et particulièrement les Chimpanzés ne sont pas prises en compte dans les plans d'actions des intervenants.

Notons que l'OBPE présente aujourd'hui une faible capacité pour la gestion des aires protégées du Burundi et leur biodiversité en général et celles abritant les Chimpanzés en particulier. La majorité du staff de ces AP abritant les Chimpanzés habite loin de leurs postes de travail et ne peut donc pas s'acquitter correctement de sa mission. La surveillance n'est pas régulièrement faite et il n'y a pas de cadre d'échange adéquat entre tous les intervenants.

Le faible niveau de formation des agents de ces AP en matière de la conservation des Chimpanzés est un handicap majeur pour leur bonne gestion car beaucoup d'entre eux n'ont jamais bénéficié de formation ou de stages de mise à jour. De même, le personnel nouvellement recruté devrait être systématiquement formé pour le travail à faire, ce qui n'est pas le cas à cause du manque cruel de moyens. A côté du faible niveau de formation, les agents de terrain sont insuffisants et ne disposent pas d'outils et équipements nécessaires pour la gestion et la conservation efficace des Chimpanzés.

III.2. Sur le plan réglementaire

Au niveau national, le Gouvernement du Burundi s'est doté des textes juridiques en rapport avec la gestion de l'environnement et de la biodiversité. Mais il ne dispose pas d'une réglementation spécifique à la conservation des Chimpanzés. De même, ces textes accusent des lacunes en ce qui concerne la conservation de la biodiversité.

Il s'agit notamment de:

- La Constitution de la République du Burundi;
- La loi n° 1/10 du 30 mai 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi;
- La loi n° 1/10 du 30 juin 2000 portant Code de l'Environnement;
- La loi n°1/7 du 15 juillet 2016 portant révision du Code Forestier;
- La loi n° 1/17 du 10 septembre 2011 portant commerce de faune et de flore sauvages.

A côté de ces lois nationales, le Burundi a manifesté sa volonté de collaborer avec la communauté internationale dans le domaine de la conservation de la biodiversité en ratifiant les Conventions et Traités internationaux dont:

- La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) et ses protocoles;
- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC);
- La Convention sur le Commerce International de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES);
- La Convention sur les Espèces Migratrices;
- La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ;
- Etc.

III.3. Les principales menaces des chimpanzés au Burundi

Les principales menaces auxquelles font face la conservation des Chimpanzés au Burundi identifiées lors des consultations sont:

- Le braconnage (piégeage des chimpanzés ou mort accidentelle causée par des pièges posés pour d'autres espèces);
- La compétition avec les communautés riveraines vis-à-vis des Produits Forestiers Non Ligneux;
- L'exploitation forestière non durable;
- L'expansion de l'agriculture dans les AP;
- Les feux de brousse;
- L'exploitation illégale des minerais dans les AP (Nord);
- L'exploitation des carrières (Sud);
- La transmission des maladies (d'origine anthropique);
- L'installation des ménages dans les AP (Sud);
- L'installation des infrastructures socioéconomiques dans les AP.

En plus de ces menaces ayant des impacts directs sur les chimpanzés, il existe d'autres types de menaces tels que la pollution, les espèces envahissantes et les changements climatiques.

Tableau 1: Résultats de l'analyse des principales menaces

Cible Menaces	Chimpanzé s du Nord	Chimpanzé s du Sud	Habitats continus (naturels)	Habitats fragmentés (dégradés)	*Résumé des menaces
Braconnage (mort directe)	+	++	N/A	N/A	+
Traumatisme physique	+++	+++	N/A	N/A	++
Maladies	-	-	-	-	-
Exploitation illégale de minerais dans les aires protégées (Nord)	++	N/A	+++	N/A	++
Installation des infrastructures socio-économiques dans les aires protégées	+++	+++	+++	+++	+++
Installation des ménages dans les AP	N/A	+++	N/A	+++	+++
Exploitation des carrières (Sud)	N/A	++	N/A	+++	++
Expansion de l'agriculture dans les aires protégées	+	+++	+	+++	++
Feux de brousse	+	+++	+	+++	++
*Résumé des menaces par cible	++	+++	++	+++	++

Légende:

Bas : +

Moyen : ++

Elevé : +++

Non spécifié : -

Non Applicable : N/A

***: Appréciation des experts**

En analysant le résumé des menaces par cible, on constate que les chimpanzés du sud et leurs habitats sont plus menacés que les chimpanzés du nord et leurs habitats. La raison majeure est la fragmentation et la dégradation de leurs habitats. Les infractions les plus sévères sont l'installation des ménages, les feux de brousse et l'expansion de l'agriculture dans les AP. Cependant, l'installation des infrastructures socio-économiques

est aussi une menace sérieuse pour les chimpanzés du Nord et du Sud ainsi que leurs habitats respectifs.

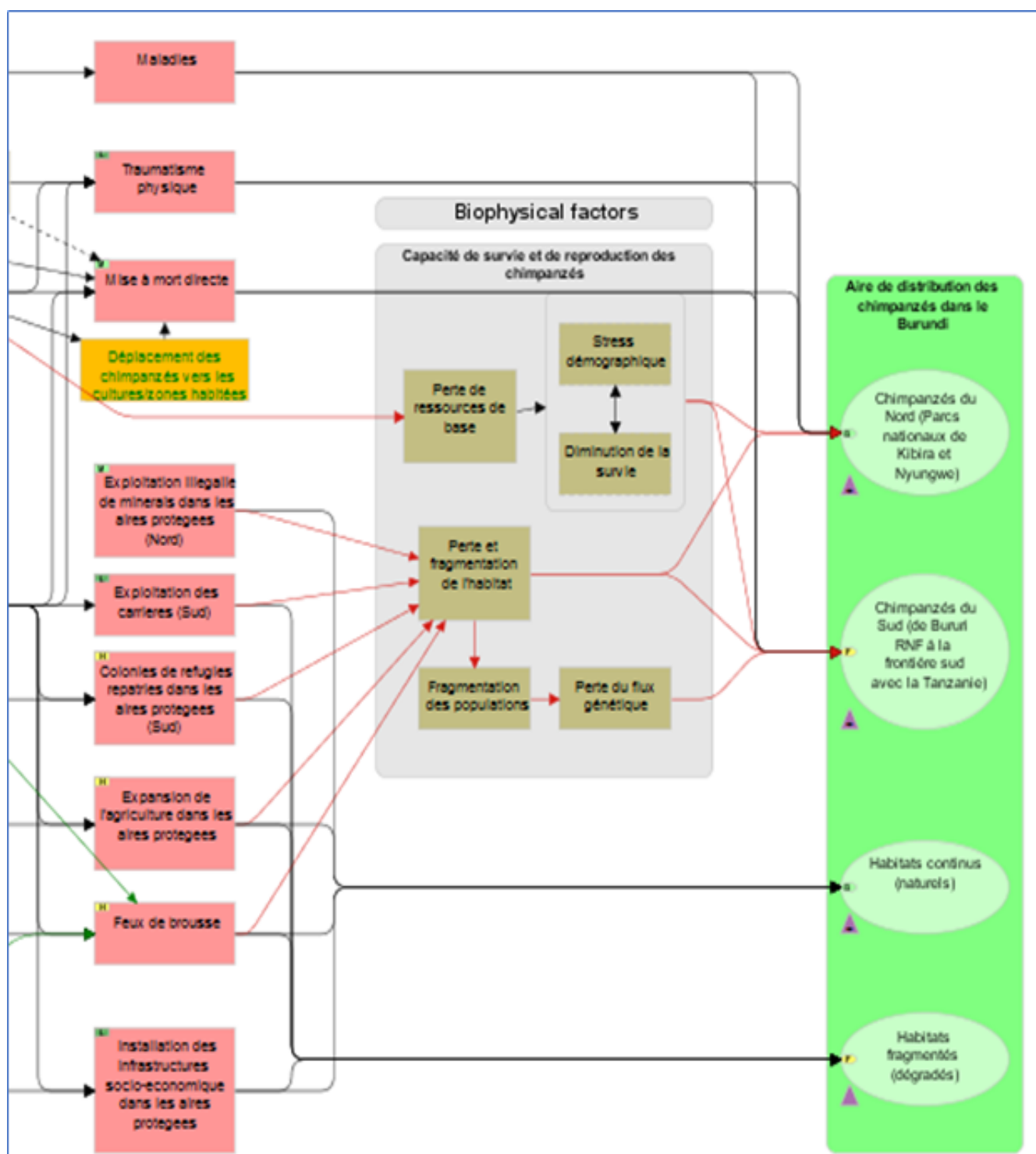


Figure 6: Diagramme des menaces directes et les facteurs biophysiques qui affectent les cibles

Les informations issues des consultations faites avec toutes les parties prenantes ont été analysées, traitées et utilisées pour finalement produire un plan d'actions national pour la conservation des Chimpanzés.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES

IV.1. Objectif global

Le plan d'actions pour la conservation des chimpanzés et de leurs habitats vise à promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les chimpanzés et l'être humain grâce à l'implication des communautés riveraines et d'autres parties prenantes.

Résultat : 60% des communautés riveraines et d'autres parties prenantes adoptent un comportement qui favorise la coexistence harmonieuse avec les chimpanzés par un engagement accru pour participer à leur conservation.

IV.2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif global, six objectifs spécifiques ont été identifiés :

- l'intégrité physique des Chimpanzés et de leurs habitats est sauvegardée.
- les communautés riveraines et les autres parties prenantes sont impliquées dans la conservation des Chimpanzés et de leurs habitats.
- le bien-être des communautés riveraines des aires de répartition des Chimpanzés est amélioré.
- le bio monitoring des Chimpanzés et de leurs habitats est réalisé.
- la chaîne de valeur écotouristique pour et par les communautés riveraines est développée.
- un mécanisme de coordination efficace pour la conservation des chimpanzés et leurs habitats est établi.

IV.3. Plan d'actions

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Budget (US\$)
<i>O.S 1: D'ici à 2024, l'intégrité physique des Chimpanzés et de leurs habitats est assurée</i>	Cartographier/ géo-référencer les aires de répartition des Chimpanzés	Toutes les aires de répartition des Chimpanzés sont cartographiées	4 cartes disponibles	OBPE, IGEBU, ONGs et Associations locales	40 000
	Matérialiser et cadastrer les limites des aires protégées abritant les Chimpanzés	Les limites des AP matérialisées et cadastrées	300 kms matérialisés et cadastrés	OBPE, Administration locale, communautés locales, Cadastre National, ONGs et Associations locales,	300 000
	Mener une étude d'identification pour la création d'un corridor écologique	1 étude d'identification du corridor est disponible	1 rapport de l'étude	OBPE, Administration territoriale, IGEBU, Cadastre, Aménagement du territoire, ONGs et Associations locales, Communautés locales, JGI,	50000

	Créer un corridor écologique de migration des Chimpanzés du Sud	1 corridor de migration créé	20 000 hectares d'AP connectés. Nombre de séance de sensibilisation Nombre de participants dans les séances de sensibilisation 1 statut juridique du corridor disponible	OBPE, Administration territoriale, IGEBU, Cadastre, Aménagement du territoire, ONGs et Associations locales, Communautés locales	300000
	Restaurer les zones dégradées du corridor	Zones du corridor sont restaurées	4500 ha restaurés Nombre de plants et d'espèces produits pour la restauration 1 carte du corridor disponible et diffusée	OBPE, Administration territoriale, IGEBU, Cadastre, Aménagement du territoire, ONGs et Associations locales, Communautés locales	250000
	Mener une cartographie des menaces	Carte de distribution des menaces connue	40 agents formés à l'utilisation des outils de collecte et traitement des données sur les menaces (SMART)	OBPE, Administration territoriale, IGEBU, JGI, ONGs et Associations locales,	100000

			1 carte des menaces disponible Nombre et type de menaces identifiés Nombre et type d'outils disponible (GPS, ordinateur, logiciel, ...)	Communautés locales	
	Créer et maintenir une base de données sur la fréquence, l'intensité et l'étendue des feux de brousse	Une base de données créée	Nombre de personnes formées sur l'encodage et le traitement des données Nombre et type de données encodées Base de données fonctionnelle Nombre de visiteurs de la base de données	OBPE, JGI, ONGs et Associations locales, Communautés locales	200 000
	Multiplier, sur base des résultats de l'étude, les espèces végétales autochtones préférées par les Chimpanzés	Espèces végétales autochtones multipliées et plantées	500 000 plants produits et installés	OBPE, Administration territoriale, Ministère de la défense, ONGs et Associations locales, Communautés	100 000

				locales	
	Doter du Paysage Protégé de Makamba d'un statut légal	Statut légal des Paysages Protégés de Makamba promulgué	Statut legal disponible	OBPE,Parlemen t, Ministère de la justice,	20 000
	Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'aménagement et de Gestion du Paysage Protégé de Makamba	Un plan d'aménagement et de gestion des Paysages Protégé de Makamba élaboré	Un plan d'aménagement et de gestion des Paysages Protégé de Makamba disponible	OBPE, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	200 000
	Actualiser les PAG de la Kibira et les AP Sud	Des PAG de la Kibira et des AP du Sud actualisés	Des PAG de la Kibira et des AP du Sud disponibles	OBPE,JGI, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	80 000
	Délocaliser les habitants des Aires Protégées abritant les Chimpanzés	Les habitants sontdélocalisés	Nombre de ménages délocalisés Nombre de mètres carrés restaurés	OBPE, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	

	Organiser des séances de sensibilisation des parties prenantes sur l'importance socio-économique des Chimpanzés	Parties prenantes sensibilisées	Nombre de séances de sensibilisation Nombre de participants sensibilisés Nombre et type d'outils de sensibilisation disponibles	OBPE, JGI, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	50 000
	Mener un plaidoyer pour l'adoption d'une ordonnance spécifique pour la protection des chimpanzés	Les autorités (Ministres) sont sensibilisées sur la protection des Chimpanzés	Nombre de contacts menés Une ordonnance disponible	OBPE, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	3000
	Former les cadres de terrain en technologies de télédétection	Les cadres sont formés	Nombre de cadres formés Nombre de cartes produites	OBPE, IGEBU, JGI, ONGs et Universités	30 000
	Organiser des séances de présentation des résultats issus des	Des séances de présentation sont organisées	Nombre de séances Nombre de	OBPE, JGI, Administration territoriale, Associations et	50000

	études et autres travaux à l'attention des différentes parties prenantes (décideurs, administration territoriales et les communautés riveraines		participants à ces séances Nombre d'études ou autres travaux présentés	Communautés locales	
	Installer des pare feux autour des aires de répartition des chimpanzés	Des pare feux sont installés	300 km tracés	OBPE, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	200 000
Sous total 1					1973000
<i>O.S 2 : D'ici à 2028, Les communautés riveraines et les autres parties prenantes sont impliquées dans la conservation des Chimpanzés et de leurs habitats</i>	Développer et mettre en œuvre des plans d'information et de sensibilisation, de communication, de prévention et intervention avec les communautés locales	Les plans sont développés et mis en œuvre	Nombre de plans disponibles Nombre de plans diffusés	OBPE, JGI, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	50 000

	Développer des outils de sensibiliser adéquats (affiches, spots publicitaires, films documentaires, dépliants, livrets,.....)	Des outils sont développés	Nombre et type d'outils développés Nombre et type d'outils diffusés	OBPE, JGI, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, Communautés locales	100 000
	Mettre en place et appuyer une équipe mixte de renforcement de la loi (bénévoles, autorités administratives locales, Magistrats, policiers, Communautés et autres parties prenantes)	Une équipe mixte est mise en place et opérationnelle	Nombre de membre de l'équipe mixte Un acte d'engagement cosigné Un cahier de charge disponible Nombre de réunions tenues	OBPE, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Administration territoriale, ONGs, Associations locales et Communautés locales.	50 000
	Former les éducateurs et mettre	Les éducateurs sont formés	Nombre d'éducateur	OBPE, JGI, Administration territoriale, ONGs et	50 000

	en œuvre un programme de sensibilisation avec les outils appropriés.	Un programme de sensibilisation est mis en œuvre	s formés Nombre de séances organisées Un programme de sensibilisation disponible Nombre de participants à la sensibilisation	Associations locales	
	Initier le programme « Roots and Shoots » autour des AP abritant les Chimpanzés	Le programme « Roots and Shoots » est initié	Nombre de volontaires du programme	OBPE, JGI, Administration territoriale, ONGs et Associations locales, communautés locales	100 000
	Créer et encadrer les Clubs environnements autour des aires de répartition des	Des clubs environnements sont créés et encadrés	Nombre de Clubs mis en place	OBPE, JGI, Administration territoriale, DCE, ONGs et Associations locales, communautés locales	50 000

	Chimpanzés				
	Organiser les séances de sensibilisation des communautés riveraines à éteindre rapidement les feux de brousse dans les AP	Les communautés riveraines sont sensibilisées	Nombre de séances tenues Nombre de participants à ces séances	OBPE, JGI, Administration territoriale, DCE, ONGs et Associations locales, communautés locales	80 000
Sous total 2					480 000
<i>O.S 3: D'ici à 2028, Le bien-être des communautés riveraines des aires de répartition des Chimpanzés est amélioré</i>	Renforcer les capacités à développer des entreprises de transformation des produits agricoles grâce aux micro-crédits	Des capités sont renforcés à l'accès aux micro-crédits Des entreprises de transformation des produits agricoles sont mises en place et opérationnelles	Nombre d'entreprises développées Nombre de bénéficiaires Montant contracté Nombre de contrats signés Montant des	OBPE, JGI, Administration territoriale, Banques et Micro finances, ONGs et Associations locales, Communautés locales	20 000

			recettesperç ues		
	Développer des unités artisanales pour la valorisation des ressources naturelles (bambou, Cyperus, argile,.....)	Des capacités de valorisation des ressources naturelles sont renforcées Type de matériels et équipements octroyés Des unités artisanales sont développées	Nombre de bénéficiaires formés Nombre d'unités développées Nombre de contrats signés Nombre d'unités équipées Montant des recettesperç ues	OBPE, JGI, Administration territoriale, Banques et Micro finances, ONGs et Associations locales, Communautés locales	100 000
	Créer et former un corps de guides touristiques professionnels connectés aux tours opérateurs de la	Un corps de guides touristiques professionnels créé et formé	Nombre de guides formés Nombre de tours	OBPE, JGI, ONT, ONGs et Associations locales,	20 000

	sous-région		opérateurs de la sous-région connectés à ce corps		
	Mener une étude socio-économique afin de collecter de données de base et étudier les chaînes de valeurs	Une étude socioéconomique est menée	Un document d'étude disponible et publié	OBPE, ONGs, JGI ,Institutions de recherche (Universités), associations et communautés locales	20 000
Sous total 3					160000
<i>O.S 4: D'ici à 2028, le bio monitoring des Chimpanzés et de leurs habitats est réalisé</i>	Établir des relations avec des centres internationaux et régionaux de recherche	MoU assignés	Nombre de MoUs	OBPE, ONGs, JGI et Institutions de recherche (Universités)	10 000
	Assurer l'habitation des chimpanzés par les pisteurs, formés et outillés	Les Chimpanzés sont habitués	Nombre de pisteurs formés et équipés	OBPE, ONGs, JGI, Institutions de recherche (Universités), associations et communautés locales	350 000

	Faire le suivi le suivi sur l'état de santé des Chimpanzés	L'état de santé des Chimpanzés est connu	1 laboratoire d'analyse disponible 4 Techniciens vétérinaires spécialisés formés	OBPE, ONGs, JGI, Institutions de recherche (Universités)	150 000
	Réaliser le recensement des Chimpanzés dans leurs aires de répartition	Des inventaires des Chimpanzés sont réalisés	5 rapports d'inventaires disponibles	OBPE, ONGs, JGI, Institutions de recherche (Universités)	120 000
	Mener une étude de base sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) des communautés riveraines	Une étude de base est menée	Un document d'étude disponible	OBPE, ONGs, JGI, Institutions de recherche (Universités)	15 000
	Mener une étude phénologique sur les principales espèces végétales autochtones préférées par les Chimpanzés	Une base de données mise en place Une étude phénologique est menée	Une base de données disponible Un document d'étude disponible	OBPE, ONGs, JGI, Institutions de recherche (Universités)	100 000

Sous total 4					780000
OS 5: D'ici à 2024, la filière écotouristique pour et par les communautés riveraines est développée	Promouvoir l'écotourisme et l'agrotourisme de niche basés sur les Chimpanzés et d'autres produits du terroir	l'écotourisme et l'agrotourisme de niche basés sur les Chimpanzés et d'autres produits du terroir sont développés	2 maisons pilotes d'agrotourisme Nombre de personnes impliquées Nombre de visiteurs	OBPE, ONGs, JGI, Institutions de recherche (Universités), associations et communautés locales	100000
	Aménager les infrastructures touristiques	Des infrastructures d'accueil et d'informations sont mises en place Des écologes sont construits Des sentiers sont aménagés	2 centres d'accueil et d'informations disponibles 2 écologes construits 150 km de sentiers aménagés	OBPE, ONGs, JGI, associations et communautés locales	750 000

		Des pancartes sont implantées	200 pancartes fixées		
Sous total 5					850000
OS 6 : D'ici à 2020, un mécanisme de coordination efficace pour la conservation des chimpanzés et leurs habitats est établi	Mettre en place une équipe de suivi composée des membres des groupements communautaires et de l'OBPE	Une équipe de suivi est mise en place	1 lettre de designation signée	OBPE, Administration territoriale, ONT, ONGs, associations et communautés locales	-
	Organiser une réunion avec tous les partenaires reconnus pour diffuser le plan et obtenir leur engagement pour sa mise en œuvre	Une réunion de mobilisation des partenaires est organisée	1 rapport de réunion disponible Nombre de participants	OBPE, ONGs, JGI et autres PTF, Administration territoriale, associations et communautés locales	10 000
Sous total 6					10000
TOTAL					4253000

IV.4. Mécanisme de mise en œuvre

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement devra entreprendre un système de coordination des actions de mise en œuvre de ce plan d'actions. Il devra mobiliser les parties prenantes pour constituer des alliances et des réseaux stratégiques afin de réussir ce plan. Il devra également coopérer avec les autres institutions ou associations (nationales, régionales et internationales), permettre l'échange d'expérience en la matière pour une bonne réussite et établir des partenariats avec des organisations pour la mise en œuvre.

IV.5. Mécanisme de financement

Ce plan d'actions ne peut pas être mis en œuvre sans moyens financiers suffisants. Il sera utile de mettre en place un mécanisme solide de mobilisation des ressources financières. De surcroît, le financement sera assuré par l'Etat du Burundi d'une part et d'autre part, des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Aussi, d'autres institutions nationales financières (ONGs, Associations locales,....) et internationales (JGI, UICN, FEM, BM,) seront sollicitées. Il sera aussi nécessaire d'élaborer un plan d'affaires pour le plan, ciblant les fonds publics et les fonds privés.

De façon globale, divers acteurs publics collaboreront à la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre du plan (Impliquer d'autres acteurs publics concernés dans la mise en œuvre et le financement du plan).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Archibald, S., 2016:** *Managing the human component of fire regimes: lessons from Africa*, Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences, **371**, 1696.
- Boesch, C. & Boesch-Achermann, H., 2000:** *The Chimpanzees of the Tai Forest: Behavioural Ecology and Evolution*, Oxford University Press, Oxford.
- Bowen-Jones, E. & Pendry, S. 1999:** *The Threat to Primates and other Mammals from the Bushmeat Trade in Africa and how this Threat could be Diminished*, Oryx 33: 233-246.
- Chapman, C.A. and Onderdonk, D.A., 1998:** *Forests Without Primates: Primate/Plant Codependency*, American Journal of Primatology, 45:127-141.
- Davies M.G., 2013:** *Understanding Fire Regimes and the Ecological Effects of Fire in 'Fire Phenomena and the Earth System'*, ed. Belcher, C.M., Wiley-Blackwell. ISBN: 978-0-470-65748-5, pp 95-124.
- Devine, A. P., Stott, I., McDonald, R.A., Maclean, I.M.D., and Wilson, S., 2015:** Woody cover in wet and dry African savannas after six decades of experimental fires, *Journal of Ecology*, **103**: 2: 473-478.
- Dorner, U., Franken, G., Liedtke, M., Sievers, H., March 2012,** *Artisanal and Small-Scale Mining (ASM)*, POLINARES (EU Policy on Natural Resources) working paper n. 19.
- Fa., J.E., Ryan, S.F. & Bell, D.J., 2005:** *Hunting Vulnerability, Ecological Characteristics and Harvest Rates of Bushmeat in Afrotropical Forests*, Biological Conservation 121: 167-176.
- Ghiglieri, M.P., 1984:** *The chimpanzees of Kibale Forest: A Field Study of Ecology and Social Structure*, Columbia University Press, New York.
- Hashimoto, C., 1999:** *Snare Injuries of Chimpanzees in the Kalinzu Forest, Uganda*, Pan Africa News, 6: 20-22.
- Hobbs, M., & Knausenberger, W., 2003:** *Burundi Environmental Threats and Opportunities Assessment (ETOA), with emphasis on tropical forestry and biodiversity conservation*, Supplement to the 2003-2005 USAID/Burundi Integrated Strategic Plan, USAID/REDSO Report.
- Hockings, K., and Humle, T., 2009:** *Best Practice Guidelines for the Prevention and Mitigation of Conflict Between Humans and Great Apes*. Gland, Switzerland: IUCN/SSC Primate Specialist Group (PSG). 40 pp.
- Hoffmann, W.A., Geiger, E.L., Gotsch, S.G., Rossatto, D.R., Silva, L.C.R., Lau, O.L.**
- Lau, Haridasan, M., Franco A.C., and Lloret, F., 2012:** *Ecological thresholds at the savanna-forest boundary: how plant traits, resources and fire govern the distribution of tropical biomes*, Ecology Letters, **15**, 7 :759-768.
- Kalema-Zikusoka, G., Kock, R.A. and Macfie, E.J. 2002.** Scabies in free ranging gorilla (*Gorilla beringeiberingei*) in Bwindi Impenetrable National Park, Uganda. *The Veterinary Record* 150:12–15.

- Kano, T., 1984:** *Observations of physical abnormalities among the wild bonobos (Pan paniscus) of Wamba, Zaire*, American Journal of Physical Anthropology, 58:1-21.
- Kondolf, M.G., 1994,** Geomorphic and environmental effects of instream gravel mining, Landscape and Urban Planning, 28: 2-3, PP 225-243
- Kortlandt, A. 1962:** *Chimpanzees in the Wild*, Scientific American 206: 128-138.
- Langer, W.W., & Arbogast, B.F., 2002:** *Environmental Impacts Of Mining Natural Aggregate*, in Deposit and Geoenvironmental Models for Resource Exploitation and Environmental Security, Nato Science Partnership Subseries: 2 (closed) book series, (ASEN 2, Vol 80) pp 151-169
- Lloyd, J. & Mugume, S., 2000:** *Investigation into the Survival of a Small Chimpanzee Community under Immediate Threat*. The Jane Goodall Institute. PO. Box 884, Entebbe, Uganda. Unpublished report.
- Merode, E., Homewood, K. & Cowlshaw, G., 2004:** *The Value of Bushmeat and other Wild Foods to Rural Households in Extreme Poverty in Democratic Republic of Congo*, Biological Conservation 118: 573-581.
- Muller, M.N., 2000:** *The Knuckle Walking Wounded*, Natural History, 109: 44-46.
- Munn, J. & Kalema G., 1999-2000:** *Death of a Chimpanzees Pan troglodytes schweinfurthii in a trap in Kasokwa Forest Reserve, Uganda*, African Primates 4: 58-61.
- Munn, J., 2003:** *The Impact of Injuries on Free-Living Chimpanzees*, Master of Philosophy thesis, School of Archaeology and Anthropology, Australian National University.
- Ngezahayo, J., Havvarimana, F., Hari, L., Stévigny, C., Duez, P., 2015.** *Medicinal plants used by Burundian traditional healers for the treatment of microbial diseases*, J Ethnopharmacol, 173:338-51.
- Nzigidahera, B. et al (2016)** Indicateurs pour mesurer, suivre et rapporter la tendance des écosystèmes, des habitats et des espèces au Burundi. CEBioS-OBPE.
- Ntahuga, L. (2014)** Plan d'aménagement et de gestion du Parc National de la Kibira. Projet amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées au Burundi. PNUD-GEF. OBPE.
- Peterson, D. & Ammann, C., 2003:** *Eating Apes*, University of California Press.
- Rose, A.L., 2001:** *Bushmeat, Primate Kinship, and the Global Conservation Movement in All Apes Great and Small*, Kluwer Academic/Plenum Publishers, NY. PP: 241-258.
- Rupprecht, S.M., 2015,** *Bench mining method utilizing manual labour and mechanized equipment – a proposed mining method for artisanal small-scale mining in central Africa*, Paper presented at the Southern African Institute of Mining and Metallurgy Mining, Environment and Society Conference, University of Johannesburg.
- Tarimo, B., Dick, O.B., Gobakken, T., and Ørjan Totland, O., 2015:** *Spatial distribution of temporal dynamics in anthropogenic fires in miombo savanna woodlands of Tanzania*, Carbon Balance and Management Journal, 10: 18.

Ticktin, T., 2004: *The Ecological Implications of Harvesting Non-Timber Forest Products*, Journal Applied Ecology, 41: 11-21.

Wilkie, D., Carpenter, J.F. & Zhang, Q., 2001:*The Under-Financing of Protected Areas in the Congo Basin: so many Parks and so Little Willingness to Pay*, Biodiversity and Conservation, 10: 691-709.

Wolfheim, J.H., 1983: *Primates of the World: distribution, abundance and conservation*, University of Washington Press, Seattle.

Wrangham, R.W., &Mugume S., 2000: *Snare Removal Program in Kibale National Park: a preliminary report*, Pan Africa News 7:18-20.

Autres sources

CIA, The World Factbook 2018,<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

Nyambe, J. S. and Amunkete T. (2009). Small-mining and its impact on poverty in Namibia: A case study of miners in the Erongo Region. Retrieved February 4, 2018, from <http://www.tips.org>

UNHRC. 2018. *Refugees Operational Data Portal, Burundi Situation Report, 1-31 July 2018*. Retrieved from resources<https://data2.unhcr.org/en/situations/burundi>